

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création du poste producteur 33 000/225 000 volts Les Groseliers 1 sur la commune de Malvillers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Parc Éolien de la Voie du Tacot

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Virginie THEVENET, directrice générale

RCS / SIRET

7 5 0 9 1 9 0 2 9 0 0 0 3 3

Forme juridique

SAS (société par action simplifiée)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	. Projet : Création du poste producteur 33 000 / 225 000 volts Les Groseliers 1 sur la commune de Malvillers . Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société "Parc Éolien de la Voie du Tacot" a pour projet la création d'un poste producteur sur la commune de Malvillers (parcelle ZA52), dans le département de Haute-Saône. D'une superficie de 4800 m², le futur poste, nommé "Les Groseliers 1", sera construit en mitoyenneté du poste électrique RTE de Malvillers auquel il sera raccordé. Deux autres postes producteurs, de surface équivalente, seront construits à l'est du poste Les Groseliers 1. Au sud de ces trois postes, une zone commune aux 3 postes, d'une superficie totale de 4458 m², permet l'accès aux postes et accueille le poste basse tension, la citerne incendie et les deux bassins d'infiltration des eaux pluviales.

Construit en technique ouverte, le futur poste électrique comportera à sa mise en service un bâtiment de commande, un transformateur 33 000/225 000 volts de 65 MVA et sa fosse déportée pour récupération des huiles minérales en cas de rupture d'étanchéité du transformateur, des sectionneurs, des disjoncteurs de protection, un jeu de barres aérien, des organes de comptages et des boîtes à câbles, point de départ de la liaison souterraine HTB en 225 000 volts jusqu'au poste RTE. Un second transformateur ainsi qu'un banc de compensation d'énergie réactive (bobines ou condensateurs) pourront être ajoutés à l'avenir. Pour garantir la sécurité des biens et des personnes, le poste Les Groseliers 1 sera clos par une clôture de 2,60 mètres de haut d'apparence similaire à celle du poste RTE. L'accès se fera par le chemin bitumé de Money Cinq Manches.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une instruction d'un permis de construire, d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), d'une consultation technique auprès des maires et services (conformité technique du futur poste électrique par rapport à l'arrêté technique de 2001).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie clôturée du poste "Les Groseliers 1" (surface clôturée) :	5 139 m ²
Superficie des aménagements communs :	4 458 m ²
Superficie du bâtiment de commande (et hauteur) :	252 m ² (4,15 m)
Surface béton :	176 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin de Money Cinq Manches

70120 Malvillers

Parcelles cadastrales n°ZA0052 et n°ZA0059

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 4 7 ' 2 6 " 06 Lat. 4 7 ° 4 4 ' 2 2 " 96

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 8 km du site Natura 2000 le plus proche, la ZSC n°FR2100345 «Ruisseau de Pressigny et de la Ferme d'Aillaux»
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet se compose d'une prairie bocagère. Ce complexe intègre un espace de pâture mésophile associé à un réseau de haies d'arbres et d'arbustes entouré de boisements. Le projet engendre donc une consommation d'habitat sur une superficie total de 3 208 m ² pour le poste producteur Les Groseliers 1 et 4 458 m ² pour la partie commune aux 3 postes producteurs (accès, bassins de rétention), dont la quasi-totalité concerne la pâture mésophile (parcelle agricole).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique faible (niveau 2) Risque faible de retrait-gonflement des argiles Proximité immédiate d'un risque de remontée de nappe phréatique (inondation de cave)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Le poste électrique est source de rayonnement magnétique très largement inférieur à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2011 qui prévoit une limite de 100 micro-Tesla (réglementation européenne).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la route d'accès au poste électrique, la RN19, sera empruntée par les engins ou véhicules nécessaires au chantier. En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu plusieurs fois par an avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase temporaire des travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. Le futur poste sera équipé d'un transformateur 33 000/225 000 volts. Un second transformateur pourra être ajouté à l'avenir. Ce matériel est source de bruit. Une étude acoustique préalable a été réalisée (voir annexe 8). Le poste sera conforme avec la réglementation en vigueur sur les émissions bruyantes. La première habitation se situe à environ 600 m du poste.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site archéologique est recensé à environ 300 m au sud-est du projet. Lors de la réalisation des travaux, le pétitionnaire informera le Service régional de l'archéologie en cas de découverte de vestiges archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur poste électrique sera implanté sur une pâture. Le projet engendrera donc une réduction de la SAU de 5 139 m ² pour le poste producteur Les Groseliers 1 (surface clôturée) et de 4 458 m ² pour la partie commune aux 3 postes producteurs (accès, bassins de rétention), soit un total de 0,96 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de création du poste RTE de MALVILLERS (projet visé à l'article R.181-14 du Code de l'environnement - projet faisant l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau) et les 2 autres postes producteurs localisés à l'est du poste Les Groseliers 1 impactent une zone humide du bassin versant de la Sorlière. L'incidence cumulée du poste RTE et des 3 postes producteurs projetés sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du futur poste Les Groseliers 1. Une étude des fonctionnalités de la zone humide est en cours. Une mesure de compensation et une mesure de suivi seront mise en place afin de compenser l'impact résiduel de ces différents projets.

Concernant la gestion des eaux pluviales, l'étude réalisée par Egis tient compte de la présence du futur poste RTE en amont du présent projet.

La création de l'ensemble du poste RTE et des 3 postes producteurs engendrera une réduction de la SAU de 4,2 ha (surface clôturée).

L'étude acoustique réalisée par SPC Acoustique tient compte de la présence du futur poste RTE.

Concernant l'impact paysager des projets, des photomontages intégrant les 3 postes producteurs sont présentés en annexe 3. Une vue aérienne intégrant le futur poste RTE et les 3 postes producteurs est également présentée dans cette annexe.

La création de l'ensemble du poste RTE et des 3 postes producteurs engendrera la destruction de 4,1 ha de prairie bocagère et pâture mésophile. Une incidence cumulée est donc à prévoir concernant la réduction du domaine de chasse du Milan royal. Les nombreux projets de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques alentours peuvent également entraîner une diminution du domaine de chasse du Milan royal. Cependant, aucun projet éolien ou photovoltaïque n'est recensé à moins de 5 km du futur poste Les Groseliers 1.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note de présentation du projet Annexe 8 : Étude d'impact acoustique Annexe 9 : Étude de gestion des eaux pluviales Annexe 10 : Diagnostic faune/flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pau

le,

03/06/2022

Signature

